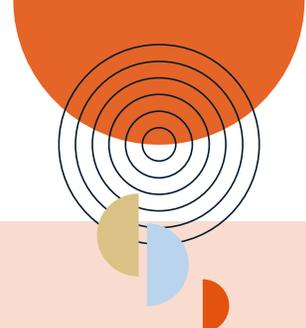


Identifiez votre besoin et choisissez votre offre



Pack infographies



Projet sur-mesure

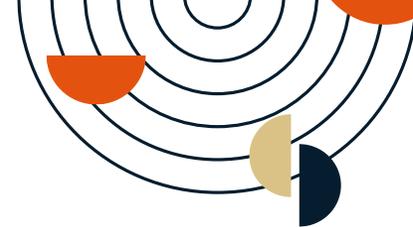


Nouvelle offre de service



Quels sont les contenus de nos offres ?

De l'information visuelle jusqu'à la gestion externalisée de votre activité d'infographies, nous sommes en capacité de répondre à tous vos besoins



Pour rester informé

Pack infographies

Recevez tout au long de l'année nos infographies claires et opérationnelles sur différentes thématiques juridiques et RH



Pour votre entreprise

Projet sur-mesure

Recevez une infographie sur une **thématique** de votre choix



Pour votre réseau

Développez votre offre « Business »

Je réalise une infographie personnalisée **pour vos clients** ou **adhérents**

Thématiques possibles

- Des actualités sociales
- La jurisprudence
- Le droit du travail et sujets RH
- Le droit de la sécurité sociale
- Le droit de la protection sociale complémentaire
- Votre convention collective
- Une règle ou une procédure interne
- Un accord d'entreprise sur la durée du travail
- Un accord d'entreprise sur un autre thème

Conditions d'utilisations

- Diffusion interne à l'entreprise
- Diffusion externe à l'entreprise

Modalités de réalisation

- Adaptation à votre charte graphique (logo + couleurs)
- Délai de livraison
- Garantie de mise à jour

PRIX

179 € ht par an

A partir de 269 € ht

A partir de 389 € ht

Quelques précisions sur nos prestations

Sur l'offre pack infographies

Nombre d'infographies - Nous déclinons 15 sujets en infographies de notre choix, ce qui équivaut à environ 20 à 30 infographies. En effet, pour être clair et exhaustif, certains sujets obligent à réaliser plusieurs infographies, comme ceux abordés au travers nos « kits » et nos carrousels commentant la jurisprudence. A noter, si nous devons illustrer davantage de sujets, au cours de l'année, ces infographies additionnelles ne seraient pas incluses dans votre abonnement, mais nous nous réservons la possibilité de vous offrir occasionnellement certaines d'entre elles.

Exclusivité - Bien que certaines de nos infographies puissent, en tout ou partie, être partagées sur nos réseaux sociaux, nous vous assurons de recevoir des versions complètes et des contenus exclusifs. Ces avantages s'appliquent aux 15 sujets que nous traiterons pour vous.

Accès - Votre abonnement vous donne un accès exclusif aux infographies réalisées cette année, mais il ne s'étend pas à celles des années précédentes.

Mention et format des infographies

Une mention de notre cabinet figurera sur les infographies afin de souligner notre expertise dans la création de contenus juridiques visuels de qualité. Après leur réception définitive, vous ne pouvez pas modifier nos infographies, d'une quelconque manière que ce soit, tant sur le fond que sur la forme. Elles sont envoyées en format PNG ou PDF. Les fichiers source (*powerpoint, canva, InDesign...*) ne sont jamais transmis.

Interdiction de diffusion et reproduction des infographies

Les infographies communiquées sont protégées par le droit d'auteur et demeurent la propriété exclusive de Barthélémy Avocats. Ainsi, la diffusion par notre cabinet de nos infographies n'emporte pas la création, la cession ou la licence d'un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les créations relevant du droit d'auteur à votre profit.

A l'exception de la formule « business », l'usage des infographies est strictement personnel et vous êtes autorisé à les utiliser uniquement dans un but d'information / de formation du personnel de votre entreprise ou de votre groupe. Vous et l'ensemble de vos préposés avez l'interdiction de divulguer à des tiers les infographies transmises. Sont notamment considérés comme des tiers vos clients, vos sous-traitants, les entreprises ou personnes physiques de réseaux dont vous seriez membre. Vous devrez apporter aux infographies tous les soins nécessaires afin qu'aucun droit de propriété intellectuelle qui les protègent ne soient violés, notamment par des divulgations ou reproductions non autorisées.

Il vous est interdit de procéder à toute reproduction, copie ou imitation, directement ou par personne interposée, à des fins commerciales ou non, des infographies qui vous sont transmises pour un usage autre que l'information / la formation interne du personnel de votre entreprise ou de votre groupe.

Ces obligations et/ou interdictions resteront en vigueur pendant une durée de CINQ (5) ans à compter de la réception de chaque infographie. En cas de non-respect, total ou partiel, de l'une quelconque de ces obligations, vous serez, de plein droit, redevable d'une indemnité conventionnelle de MILLE (1 000) EUROS par manquement constaté, à l'égard de Barthélémy Avocats, et ce nonobstant tout recours judiciaire.

En cas de contestation née de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente clause, le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand sera compétent pour trancher le litige et ce en application de l'article L. 331-1 du Code de la propriété intellectuelle.